

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**CERAMISTE : MODELAGE ET CUISSON DE LA TERRE -
APPROFONDISSEMENT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 610038U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE : MODELAGE ET CUISSON DE LA TERRE - APPROFONDISSEMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser le modelage de pièces complexes, de pièces en plusieurs parties, de pièces de grande taille en sélectionnant les techniques adéquates (travail dans la masse, colombins, plaques, estampage, assemblage de profils extrudés) et en veillant à la qualité du produit fini.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
au moyen du matériel mis à sa disposition,*

- ◆ réaliser des objets en céramique en utilisant les différentes techniques de modelage : façonnage dans la masse, colombin, plaque, estampage ;
- ◆ justifier le choix des techniques utilisées ;
- ◆ expliciter les processus de cuisson ;
- ◆ proposer et justifier les paramètres de cuisson.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité "**Céramiste : Initiation au modelage et à la cuisson de la terre**" code N° **610033U11D1** de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Technologie du modelage et de la cuisson de la terre	CT	B	12
Travaux pratiques du modelage et de la cuisson de la terre	PP	L	116
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.1. Technologie du modelage et de la cuisson de la terre

- ◆ d'expliquer la composition des argiles utilisés spécifiquement en modelage et de déterminer leur choix en fonction de la réalisation de pièces complexes ;
- ◆ d'expliquer les modifications de l'argile en cours de cuisson et de refroidissement et les stades critiques de celle-ci s'appliquant plus spécifiquement aux grandes pièces ;
- ◆ d'établir l'esquisse d'une pièce en plusieurs éléments et d'en expliquer les étapes de fabrication ;

4.2. Travaux pratiques de modelage et de la cuisson de la terre

en vue de la réalisation de pièces complexes, de pièces en plusieurs parties, de pièces de grande taille et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession :

- ◆ d'utiliser adéquatement et avec dextérité l'outillage spécifique au modelage de la terre comme par exemple la croûteuse, la boudineuse, la filière murale, les moules en plâtre ;
- ◆ de choisir l'argile en fonction de sa composition et de la pièce à réaliser ;
- ◆ de choisir la technique adaptée à la réalisation du projet ;
- ◆ de mettre en œuvre avec discernement et maîtrise les techniques suivantes :
 - façonnage dans la masse,
 - le colombin,
 - la plaque,
 - l'estampage ;
- ◆ de conditionner les pièces pour le séchage pendant les différentes étapes du travail et pour la cuisson ;
- ◆ d'enfourner les pièces en vue de leur cuisson ;
- ◆ de remettre le poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien des outils...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
au moyen du matériel mis à sa disposition et en fonction des types de pièces à réaliser,
imposées par le chargé de cours :*

- ◆ de mettre en œuvre, avec dextérité, au moins trois techniques de modelage parmi les suivantes : façonnage dans la masse, colombin, plaque, estampage en vue de réaliser les pièces imposées ;
- ◆ de justifier les techniques utilisées et le choix des argiles ;
- ◆ d'expliquer le processus de cuisson et les modifications de l'argile en cours de cuisson.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'originalité et le niveau de qualité des recherches formelles et de texture des pièces réalisées,
- ◆ de la conformité de la pièce finie par rapport au projet initial,
- ◆ du degré de finition de la pièce,
- ◆ de la pertinence des justifications.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de modelage et de la cuisson de la terre** », un étudiant par poste de travail.